



Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires

DURÉE

1 jour (soit 8 heures)
8h / jour

PRIX

477,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Experts privés, avocats, experts de justice, experts d'assurances, juristes, gestionnaires sinistres, maîtres d'œuvre, assureurs

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ **Appréhender** les principes directeurs d'un procès dans le domaine civil
- ✓ **Identifier** le principe et l'exigence de la contradiction

PROGRAMME

- ✓ L'organisation judiciaire
- ✓ Présentation générale de la procédure civile
- ✓ La théorie de l'action : clés de l'action en justice, classification des actions, concrétisation des actions
- ✓ Les principes directeurs du procès civil
- ✓ La demande initiale au jugement devant le tribunal et le président
- ✓ Le déroulement et l'extinction de l'instance
- ✓ L'issue de l'instance
- ✓ La nullité en expertise

VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat